

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'association RISR

Samedi 30 juin 2018 à Auriac

Ouverture des travaux à 10h30

Compte rendu d'activité et situation actuelle du projet :

L'état français a essayé de lier le renouvellement des concessions des barrages avec les investissements en cours ou à venir portés par l'opérateur historique, mais ce « regroupement » a été refusé par l'Europe.

Actuellement, il y a 150 barrages soumis au renouvellement (à noter qu'ils ont des dates de fin de concession différentes). Le projet était, au départ, de faire des regroupements par vallée, mais les barycentres (le barycentre de fin de concession pour une série de barrage est la moyenne annuelle des fins des concessions) calculés sont trop onéreux pour les éventuels repreneurs. En effet ceux-ci devraient verser au concessionnaire actuel (EDF) des indemnités compensatrices représentant le « manque à gagner » pour EDF jusqu'à ces dates. On semble donc se diriger vers des concessions par lots, actuellement 8. Sur la Dordogne, seraient concernés dans l'immédiat les barrages de Bort les Orgues et de Marèges. La démarche d'appel d'offre demandant environ 6 ans de démarches (3 ans d'appel d'offres, 3 ans pour choisir le concessionnaire) et le barrage du Chastang arrivant en fin de concession en 2026, on peut supposer qu'il fera parti d'un lot connu en 2020.

Il est actuellement très difficile de voir quelles sont les règles appliquées pour définir les lots. Il ne s'agit ni de la puissance totale car celle-ci est très différente selon les lots ni d'une cohérence géographique ou fluviale car les lots regroupent des barrages corréziens avec des barrages alpins...

Dans tous les cas, EDF affirme que si la STEP de Redenat/Dordogne se réalise, elle fera l'objet d'un appel d'offre.

Parallèlement, le gouvernement a lancé un débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique créé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il est à constater à la lecture des interventions diverses (très souvent des professionnels liés aux questions d'énergie) que les STEP sont réclamées, comme méthode « verte » de stockage de l'énergie. Une contribution a été présentée par l'association RISR (Voir en annexe) pour essayer de faire entendre une autre parole.

Dans tous les cas, il est difficile de s'y retrouver dans les différentes déclarations des uns et des autres, politiques, énergéticiens, transporteurs d'énergie.... Certains présentent un plan de gestion énergétique européen reliant le nord de l'Europe au sud avec une nécessité de stockage sur le « chemin », comme par hasard près de la Dordogne. Ailleurs il est dit que la nécessité de stockage des STEP en France serait de 4,2 GW alors qu'elle est déjà de 6 GW....

En tout cas, il y a une certitude, c'est que le projet de STEP de Redenat est un vieux projet politique qui, comme un serpent de mer, revient régulièrement à la surface, et ceci quelle que soient les majorités !

Les actions à venir :

- La STEP de Redenat, si elle se faisait, aurait un impact sur tout le bassin de la Dordogne, de la retenue du Chastang jusqu'à l'estuaire. Il est donc indispensable que ce projet soit bien identifié comme un projet Dordogne, avec une information en direction de tous les acteurs de terrain, économiques, touristiques, professionnels, environnementaux, agriculteurs.....
- Proposer à tous ces acteurs, la création d'un collectif visant à s'opposer au projet de STEP sur la Dordogne

Les activités menées au cours de cette année :

- Participation aux états généraux sur l'eau ;
- Participation à une rencontre FNE (France Nature Environnement) Nouvelle Aquitaine ;
- Participation régulière aux réunions de Corrèze Environnement ;
- Rencontre avec EPIDOR
- Participation au débat public sur la PPE

Bilan financier :

Au 31/12/2016, les avoirs étaient de 532,51 €.

Les dépenses pour l'année 2017 ont été les suivantes :

- Assurance et adhésion à Corrèze Environnement :	- 224,96 €
- Adhésions	+265,00 €
- Plus-value	+ 0,48 €

Le solde au 31/12/2017 est donc de 573,03€.

Votes :

Rapport moral de la présidente et rapport d'activité : adopté à l'unanimité

Quitus au trésorier : unanimité

Bilan financier : adopté à l'unanimité

Montant de la cotisation 2019 : 10,00 € (adopté à la majorité)

Election du bureau :

Il est proposé le renouvellement du bureau sortant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale. La composition précise du bureau sera communiquée aux adhérents après contact avec les quelques membres absents sortants.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11h50

Assemblée Générale Extraordinaire

Samedi 30 juin 2018 à Auriac

Les travaux débutent à 12h.

La Présidente présente les 2 points qui ont conduit à la convocation de cette AGE :

- Le changement de nom de l'association
- La modification de l'objet social de l'association

Après débat, l'AGE donne mandat au bureau élu de conduire une réflexion auprès de l'ensemble des adhérents sur ces deux points et sur les bases suivantes :

- ⇒ Garder l'acronyme RISR et faire apparaître la dimension Dordogne
- ⇒ Modifier l'objet social pour faire apparaître notre opposition au projet
- ⇒ Revoir l'ensemble des statuts afin de mettre en adéquation ces derniers avec le fonctionnement réel de l'association

Ces propositions de modifications devront faire l'objet d'une autre AGE en juin ou juillet 2019.

Clôture de l'AGE à 12h50.